



PAULHAN

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2023

Introduction

Ce rapport d'orientation budgétaire (ROB) permettra d'initier le débat d'orientation budgétaire qui se tient dans les deux mois précédant le vote du budget.

Son but est de susciter une discussion sur la stratégie financière et budgétaire de la commune dans le cadre de la préparation du Budget Primitif 2023.

Il tient compte d'éléments extérieurs qui conditionnent en grande partie la capacité financière de la collectivité :

- Le contexte économique et social national,
- L'impact de la Loi de finances 2023,
- La réglementation relative à la rémunération et à la protection sociale des agents.

PARTIE I

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE

Loi des finances 2023

La loi de finances pour 2023 a été publiée au Journal officiel le 31 décembre 2022. Le gouvernement a forcé l'allure de la discussion du projet à coups de 49.3.

Situation nationale : un ralentissement plus fort que prévu

- Pour 2023, la croissance prévisionnelle du PIB français s'établirait à +0,6% contre une projection de +2,6% en 2022.
- L'inflation s'est généralisée et atteint des niveaux records avec un pic inédit depuis les années 1980. Pour 2023, la Banque de France prévoit une inflation d'ensemble à 4,7%.
- Les taux d'intérêts connaissent une très forte augmentation depuis le 2^{ème} quadrimestre 2022 passant de 0,14% fin 2021 à 1,82% à ce jour. Les prévisions pour 2023 exposent une augmentation modérée mais continue.
- Le taux de chômage poursuit son recul depuis 2021 et s'établit au 1er semestre 2022 à 7,4%.

Nuages ou éclaircies en 2023

L'année 2022 a été caractérisée par un choc géopolitique majeur, la guerre en Ukraine, et une crise énergétique.

Ces derniers mois, la bonne nouvelle est que les pressions inflationnistes semblent se tempérer notamment le prix des matières premières ; le pic d'inflation semble donc derrière nous, sauf nouveau choc externe.

Cependant, les entreprises vont continuer de répercuter dans leur prix de vente, les hausses de coûts passés, et l'augmentation des salaires vont progressivement suivre l'inflation des derniers mois.

Contexte national impactant le budget de la commune

La faisabilité des projets de la municipalité va être grandement impactée par les indicateurs nationaux et notamment :

- L'augmentation du cout de l'énergie
- Une inflation importante sur certains produits.
- L'augmentation du coût de réalisation des travaux (augmentation des matières premières, ...).
- L'augmentation du point d'indice de la fonction publique à compter du 1er juillet 2022 (+3,5%).
- La hausse des taux d'intérêts au niveau mondial et européen

Ces éléments vont obliger les élus à modifier le plan pluriannuel d'investissement et à plus court terme le budget prévisionnel 2023.

Mesures législatives de portée nationales

1 - Les dispositifs d'aide face au choc énergétique

L'Etat poursuit ou instaure plusieurs dispositifs afin d'aider les ménages, les entreprises et les collectivités locales à régler leurs dépenses énergétiques :

- le bouclier tarifaire énergétique se poursuit en 2023 pour les ménages, les très petites entreprises (TPE), les plus petites communes et les structures d'habitat collectif (EHPAD, résidence autonomie...) : hausse des tarifs de gaz et d'électricité est limitée à 15% (contre 4% en 2022).
- le filet de sécurité pour protéger les collectivités locales est reconduit et élargi. Il représente un coût de deux milliards d'euros et devrait concerner entre 21 000 à 28 000 collectivités dont la situation financière s'est dégradée du fait de la hausse des prix énergétiques.
- un amortisseur électricité, créé pour prendre en charge des établissements non-éligibles au bouclier tarifaire. Il doit permettre de financer environ 20% des factures totales d'électricité. Il est applicable au 1er janvier 2023 pour un an.

La commune de PAULHAN est concernée par ce dispositif.

2 - Les mesures écologiques

- Un fonds vert doit soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds finance trois types d'actions :
 - le renforcement de la performance environnementale dans les territoires (rénovation des bâtiments publics...),
 - Leur adaptation au changement climatique (risques naturels...)
 - l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).
- Un nouveau dispositif de leasing social (par exemple une location de voiture électrique à 100 euros par mois pour les foyers modestes).
- Un plan vélo qui se poursuit (par exemple un crédit d'impôt en faveur des bornes de recharge électrique privées prolongé jusqu'à fin 2025).
- Une stratégie nationale pour la biodiversité 2030 est également financée afin de soutenir la décarbonation.

3 - Les dispositions concernant les dotations et la péréquation

- Augmentation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 320 millions d'euros en 2023. *Les sénateurs, ont défendu, sans succès, son indexation sur l'inflation.*
- Attribution de 50 millions d'euros du fonds vert en 2023 aux collectivités pour la construction d'infrastructures de covoiturage (voies réservées, aires...)

4 - Les dispositions concernant la fiscalité :

- Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2023, proche de 7% compte-tenu de l'inflation.
- Attribution d' une fraction de la TVA aux entreprises, départements, communes et intercommunalités, affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires pour compenser le produit de la CVAE.

PARTIE II

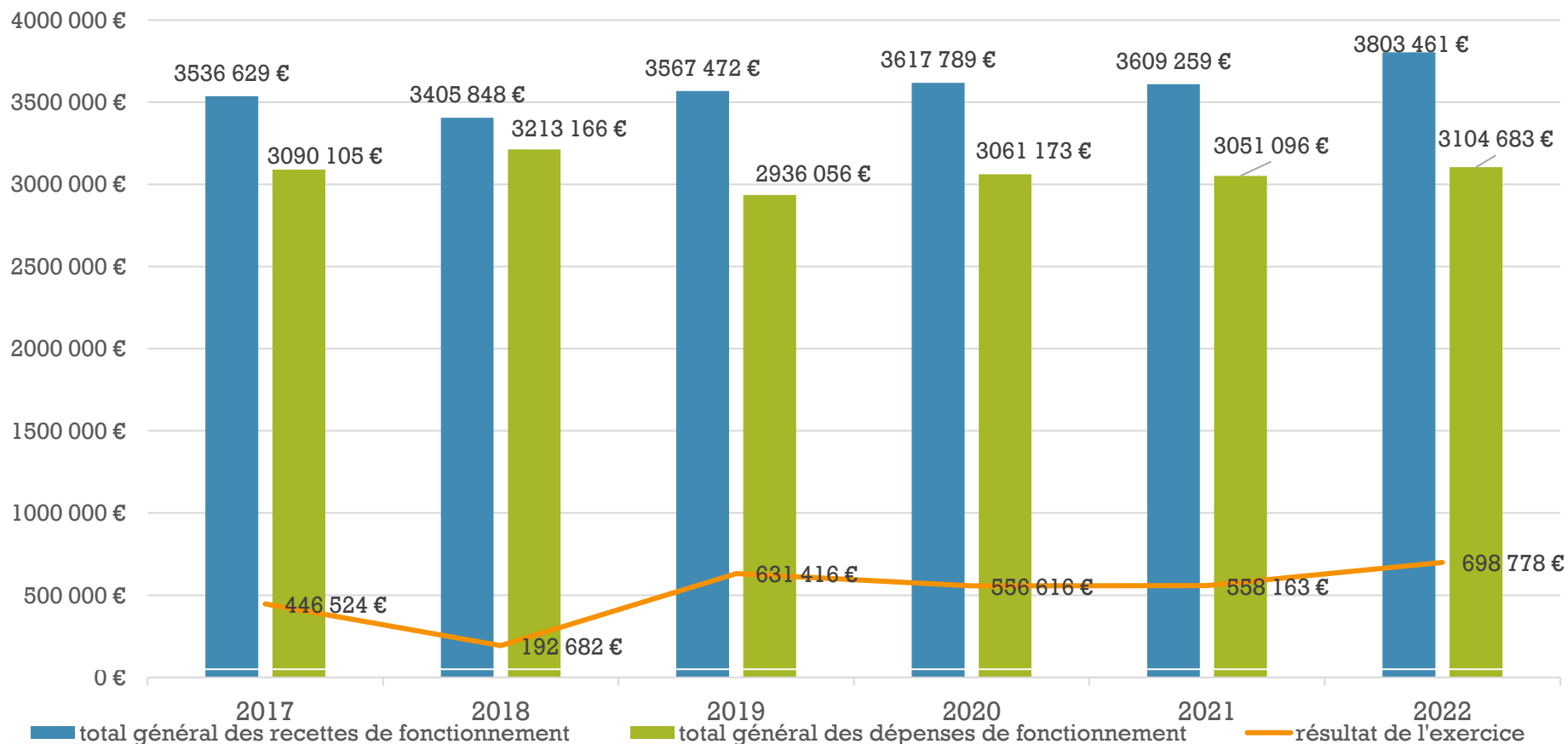
ANALYSE RETROSPECTIVE 2022

ANALYSE RETROSPECTIVE 2022

L'analyse rétrospective permet de mettre en évidence l'évolution comparée des ressources et des charges de la commune en se fondant sur la situation de la commune.

Elle permet aux élus d'appréhender de manière globale les ressources et les charges territoriales.

Pour l'exercice 2022, le résultat de l'exercice en fonctionnement s'élève à 698 778 €.

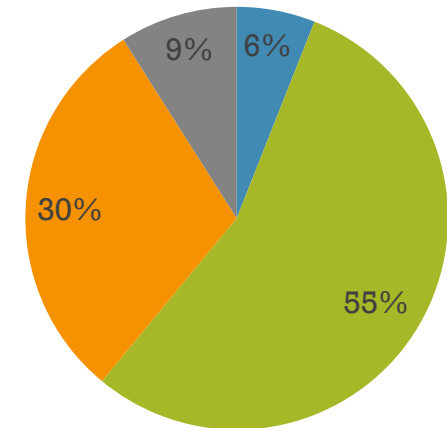


Recettes 2022 de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement, pour un montant de **3 803 460€**, sont réparties de la manière suivante :

- Les impôts, taxes diverses (taxes pylônes et électricité) ou encore l'attribution de la communauté de communes, représentent 55% des recettes avec 2 349 607€
- Les dotations de l'Etat, la taxe sur les ventes de maisons représentent 30 % des recettes avec 1 267 134€,
- Les autres recettes (loyers, concessions, encarts publicitaires, travaux en régie) représentent 6%

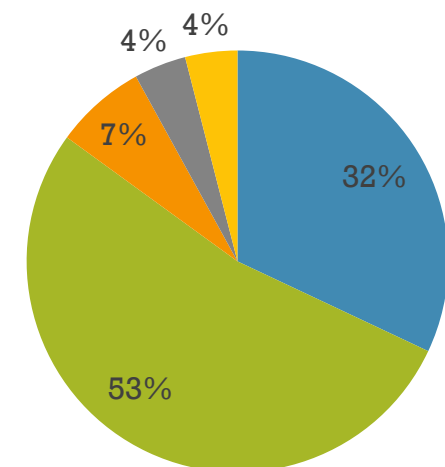
L'excédent de l'année 2021 pour 415 912 € (9 % des recettes) porte ce montant des recettes globales à **4 219 372 €**



Dépenses 2022 de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, pour un montant de **3 104 682 €**, sont réparties de la manière suivante :

- La masse salariale s'élève à 1 649 328€, soit 53%
- Les charges à caractère général, qui permettent de faire fonctionner les différents services, pour 985 532€, représentent 32% des dépenses générales
- Les charges de gestion courante représentent 192 195€, soit 7%
- Les charges financières, pour 136 473€, représentent 4% des dépenses
- Les autres dépenses diverses, dotations aux amortissements, pour 141 154 € représentent 4% des dépenses

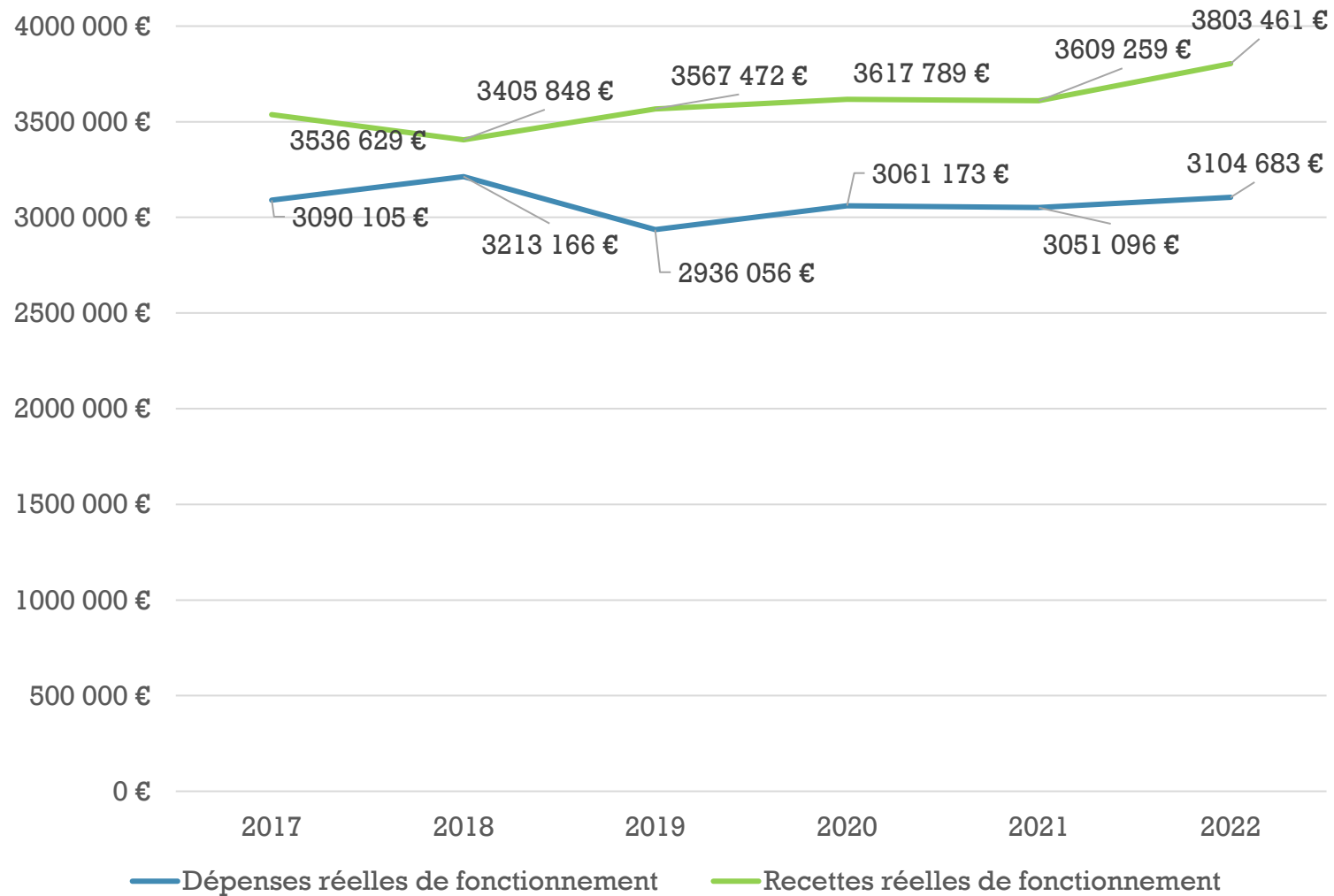


Principales subventions accordées en 2022

Le maintien du soutien financier aux associations

Associations	Subventions
Coopérative école Dolto	1.900 €
Coopérative école Arc En Ciel	5.000 €
Association ACAAP	8.500 €
Associations Paulhan solidaire	2.500 €
Etoile sportive Paulhan (<i>inclus subvention centenaire</i>)	20.000 €
Comité des Fêtes	5.000 €
Association la Pomponette	4.650 €
Association jumelage AJPK	2.150 €
Associations parents d'élèves (1,2,3 soleil)	1.150 €
Association Lou Recantou	2.250 €
Association QQOA	1.350 €
Autres associations	7.433 €
Total	61.883 €

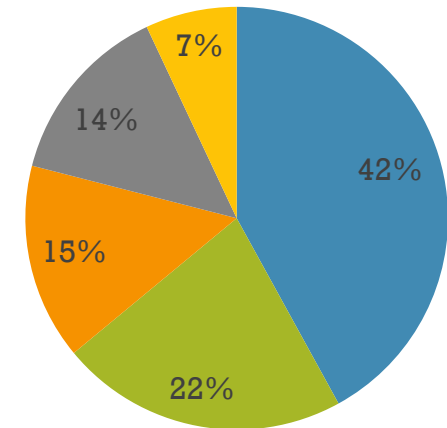
Évolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement



Recettes 2022 d'investissement

Les recettes d'investissement, pour un montant de **3 657 725€**, sont réparties de la manière suivante :

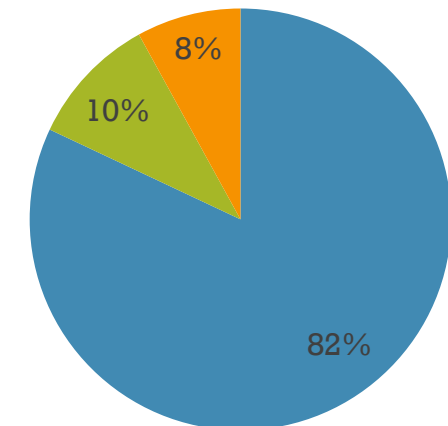
- La réalisation d'un emprunt pour 1 500 000€, soit 42% des recettes
- Les recettes d'équipement pour 837 554€, soit 22%
- L'excédent d'investissement de l'année 2021 pour 571 738€, soit 15%
- Les autres recettes (dotations aux amortissements, FCTVA et Taxes aménagements pour 500 537€, soit 14%
- L'excédent de fonctionnement de l'année 2021 affecté à l'investissement pour 247 896€, soit environ 7% des recettes globales,



Dépenses 2022 d'investissement

Les dépenses d'investissement, pour un montant de **3 539 753€**, sont réparties de la manière suivante :

- Les dépenses d'équipement (espace de loisirs sur la voie verte – chantier gare – aménagement du cimetière – acquisitions de Sainte Claire et de la cave – etc.) pour 2 892 108€, représentent 82% de ces dépenses
- Le remboursement du capital des emprunts pour 350 505€ représente 10% des dépenses d'investissement
- Les autres dépenses, dotations aux amortissements (prévision de renouvellement du matériel et autres équipements), pour 297 140€, représentent 8% de ce budget



PARTIE III

ANALYSE FINANCIERE 2022

Soldes intermédiaires de gestion : analyse de la richesse de la commune

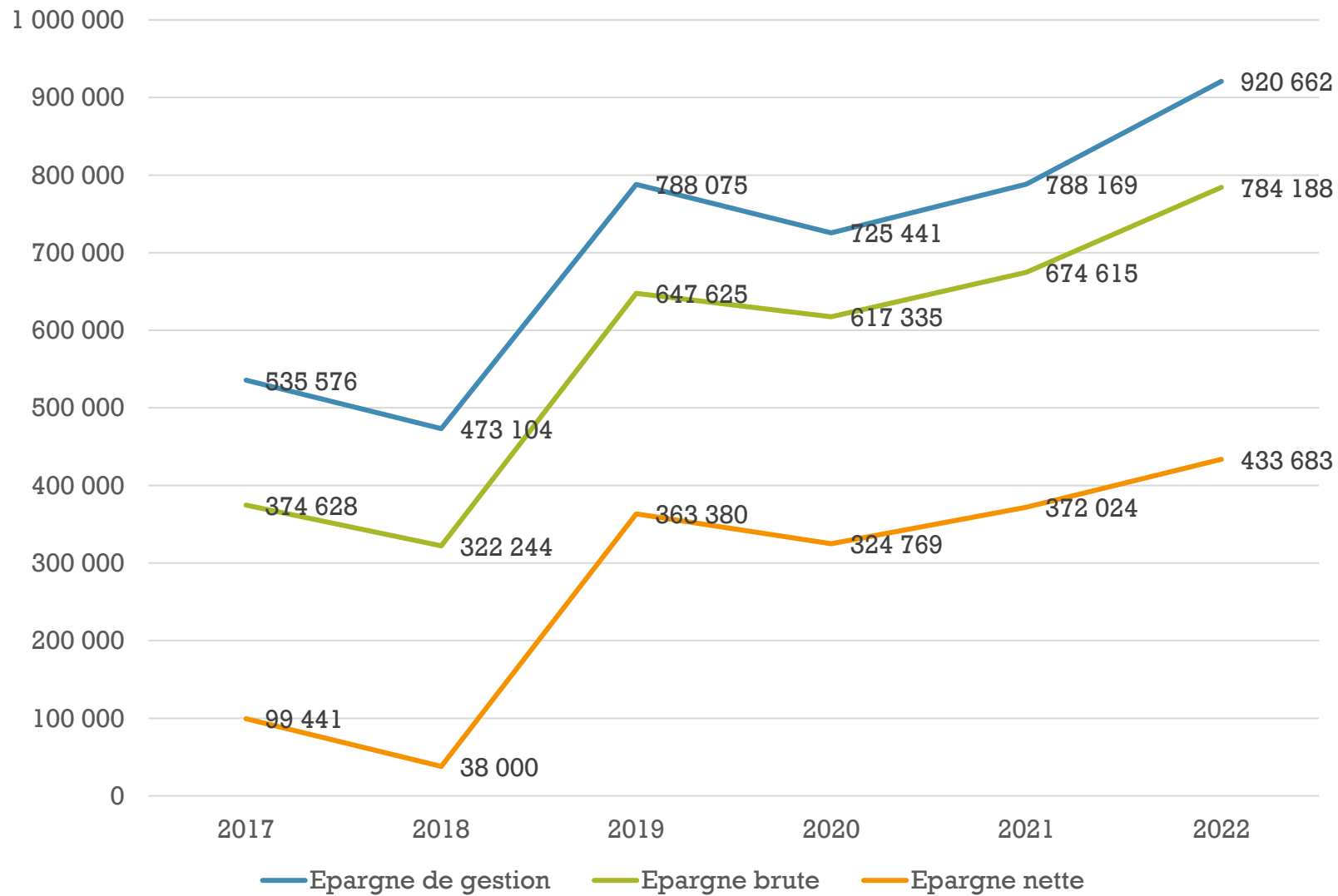
Epargne de gestion- Epargne brute-Epargne nette

recettes fonctionnement	intitulé chapitre	année 2016	année 2017	année 2018	année 2019	année 2020	Année 2021	Année 2022
o13	atténuation de charges	7784,6	7406,03	6219,41	23487,59	22 160,90	45 157,82	39 856,37
70	produits du domaine	105489,62	160543,79	69777,95	51020,63	51 487,16	41 402,66	49 992,28
73	impôts et taxes	1996500,95	2010475,03	2036240,44	2166118,66	2 163 282,89	2 268 479,06	2 349 607,52
74	dotations et participations	1130863,15	1121255,11	1136844,54	1159343,75	1 191 027,29	1 168 035,68	1 267 134,37
75	produit gestion courante	26682,61	23451,32	30467,36	21323,66	28 307,98	30 264,86	43 386,96
total des recettes de gestion courante		3267320,93	3323131,28	3279549,7	3421294,29	3456266,22	3 553 340,08	3 749 977,50
dépenses fonctionnement	libellé	année 2016	année 2017	année 2018	année 2019	année 2020	année 2021	année 2022
o11	charges à caractère général	880 189,70	926 841,31	1 117 917,58	964 202,66	1 034 079,20	939 402,84	985 532,31
o12	charges personnel	1 474 384,01	1 624 198,03	1 447 855,94	1 474 417,82	1 515 162,20	1 609 330,72	1 649 327,60
o14	atténuation de produits	37 375,00	37 095,00	34 278,00	286,00	2 900,00	2 311,00	2 261,00
65	charges gestion courante	201 648,21	199 420,87	206 394,30	194 312,63	178 684,21	214 126,99	192 194,87
total des dépenses de gestion courante		2 593 596,92	2 787 555,21	2 806 445,82	2 633 219,11	2 730 825,61	2 765 171,55	2 829 315,78
66	charges financières	170 880,45	160 947,96	150 859,87	140 450,09	108 105,41	113 553,13	136 473,57
1641	remboursement capital emprunt	248 879,04	275 187,20	284 244,33	284 245,33	292 565,98	302 591,84	350 504,96
Epargne de gestion (RRF - DRF)		673 724,01	535 576,07	473 103,88	788 075,18	725 440,61	788 168,53	920 661,72

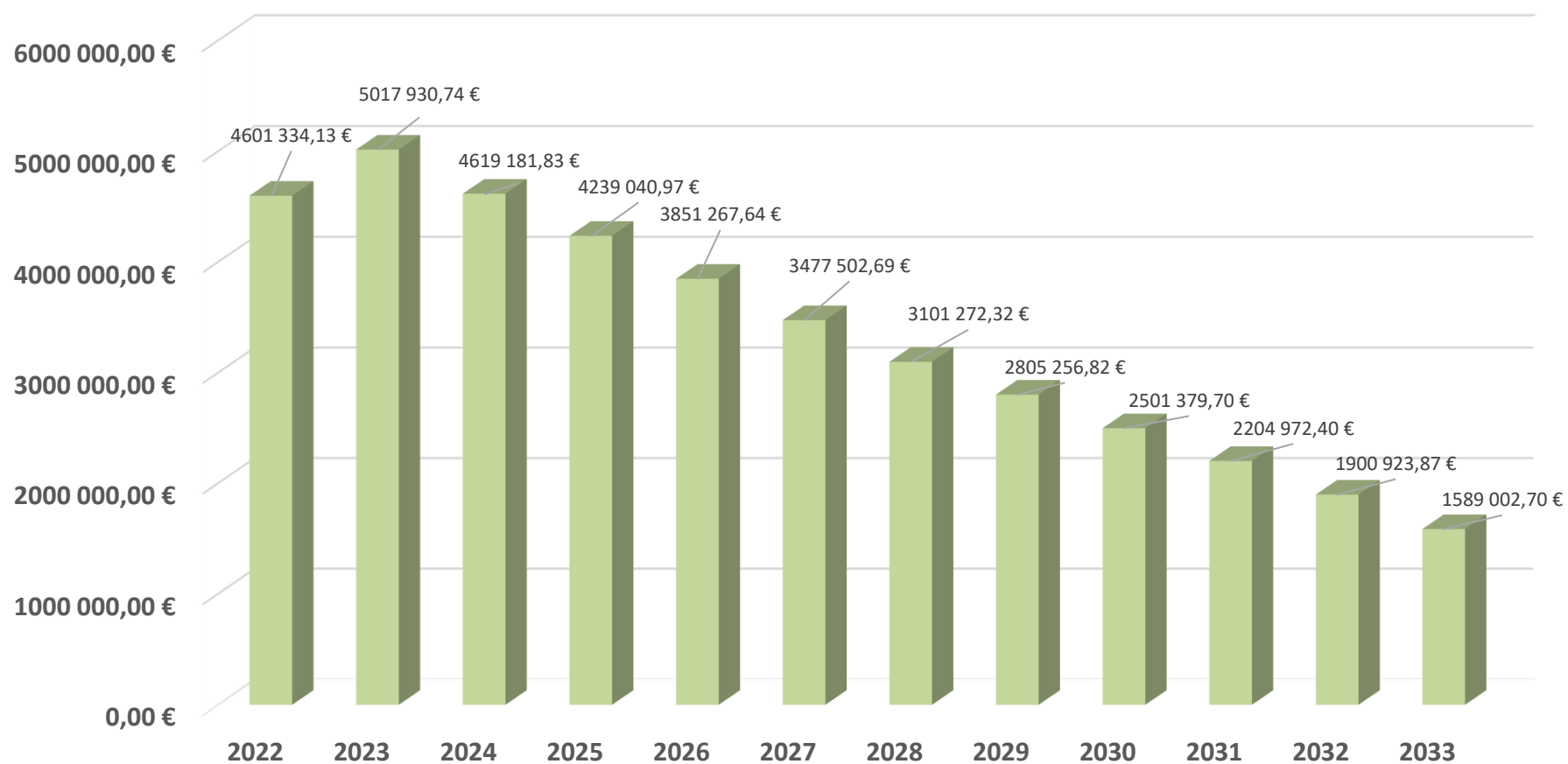
Epargne brute (Epargne gestion - intérêt dette)	502 843,56	374 628,11	322 244,01	647 625,09	617 335,20	674 615,40	784 188,15
--	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

Epargne nette (Epargne brute - capital)	253 964,52	99 440,91	37 999,68	363 379,76	324 769,22	372 023,56	433 683,19
--	------------	-----------	-----------	------------	------------	------------	------------

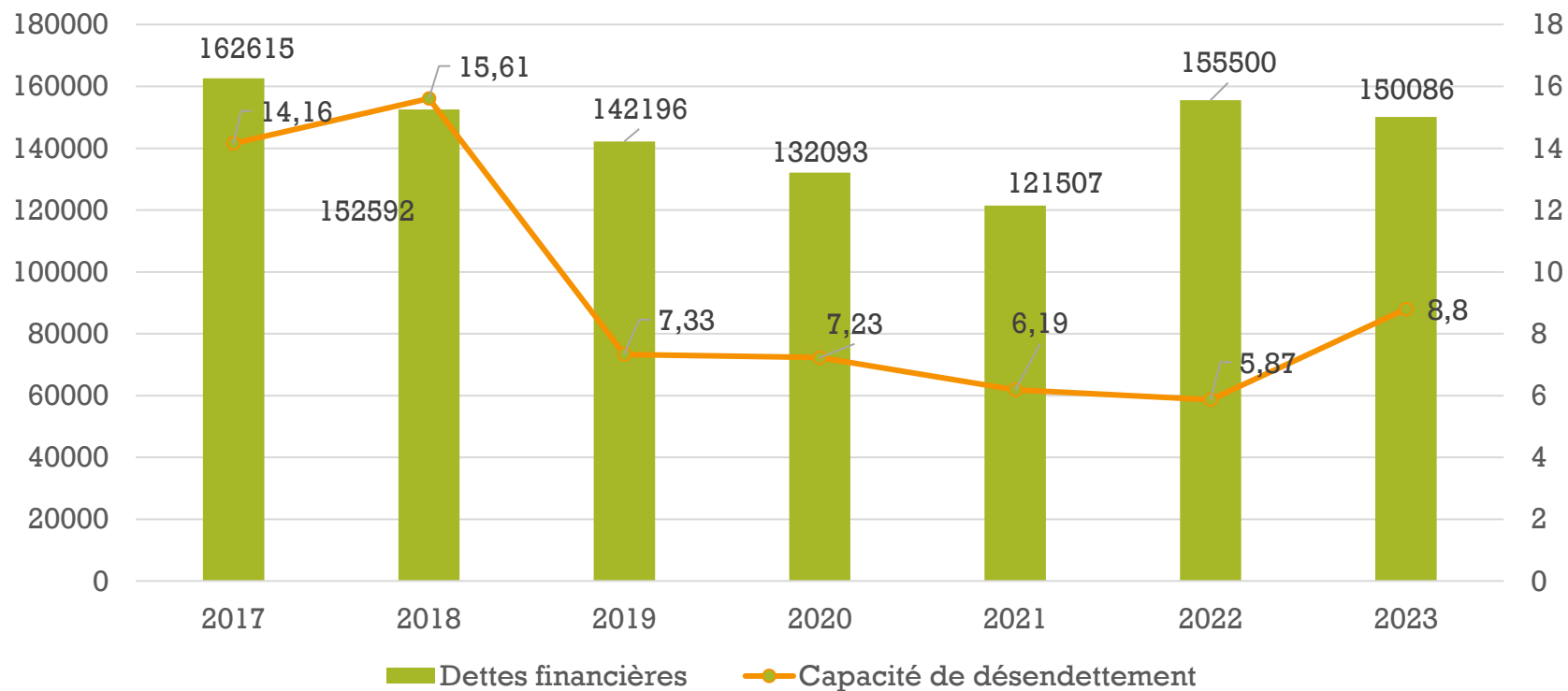
Soldes intermédiaires de gestion : analyse de la richesse de la commune



La dette



Évolution de la dette



PARTIE IV

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

La gestion rigoureuse de la commune a permis d'amortir les dépenses imprévues de la crise, notamment la forte augmentation du coût de l'énergie : +47% pour l'électricité, et des charges de personnel par les mesures gouvernementales : +3,5%.

Pour poursuivre dans cette dynamique, des mesures volontaristes continueront d'être mises en œuvre pour 2023.

1 Les grandes orientations budgétaires de Paulhan

- Poursuivre un programme d'investissement dynamique pour transformer durablement la Commune et ses services municipaux vers une plus grande soutenabilité écoresponsable.
- La réalisation de ce programme d'investissement ambitieux dans les années à venir, nécessite de conserver un niveau satisfaisant d'autofinancement et de mobiliser le maximum de recettes d'investissement.
- Assurer la soutenabilité de la dette au regard des échéances de remboursement en maintenant un recours à l'emprunt maîtrisé
- Optimiser la gestion des engagements financiers pluriannuels
- Conforter l'action sociale du CCAS
- Contenir les dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement brute de la commune tout en maintenant la qualité du service public et en développant de nouveaux projets innovant de modernisation de notre administration.
- Poursuivre une politique de stabilité fiscale (taux d'imposition locaux inchangés) et d'optimisation des recettes

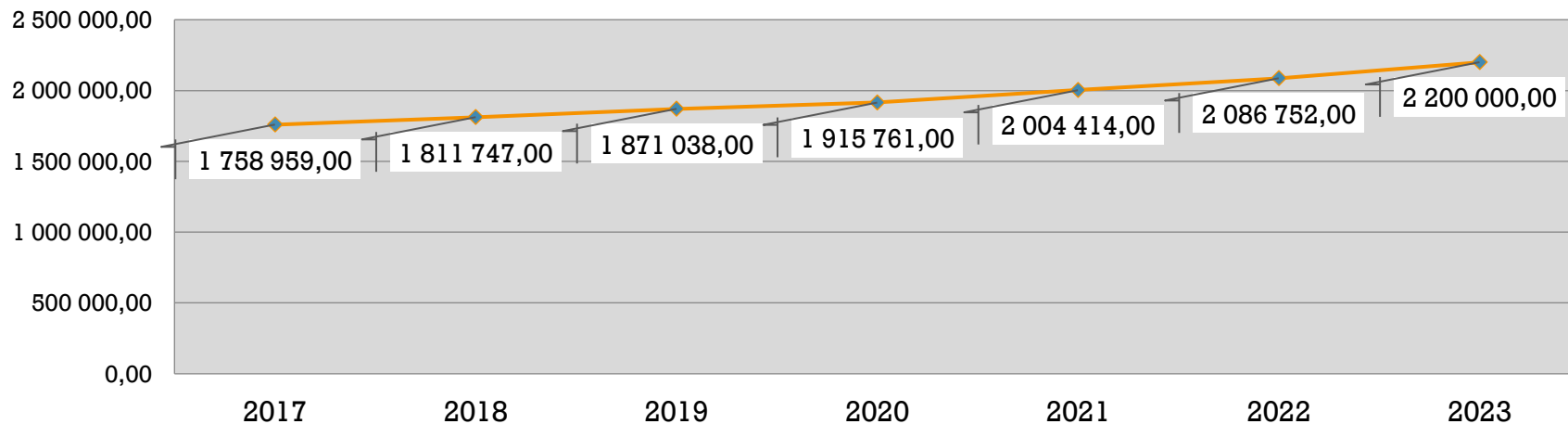
2 Les Hypothèses budgétaires 2023

Les recettes réelles de fonctionnement

➤ La Fiscalité directe locale

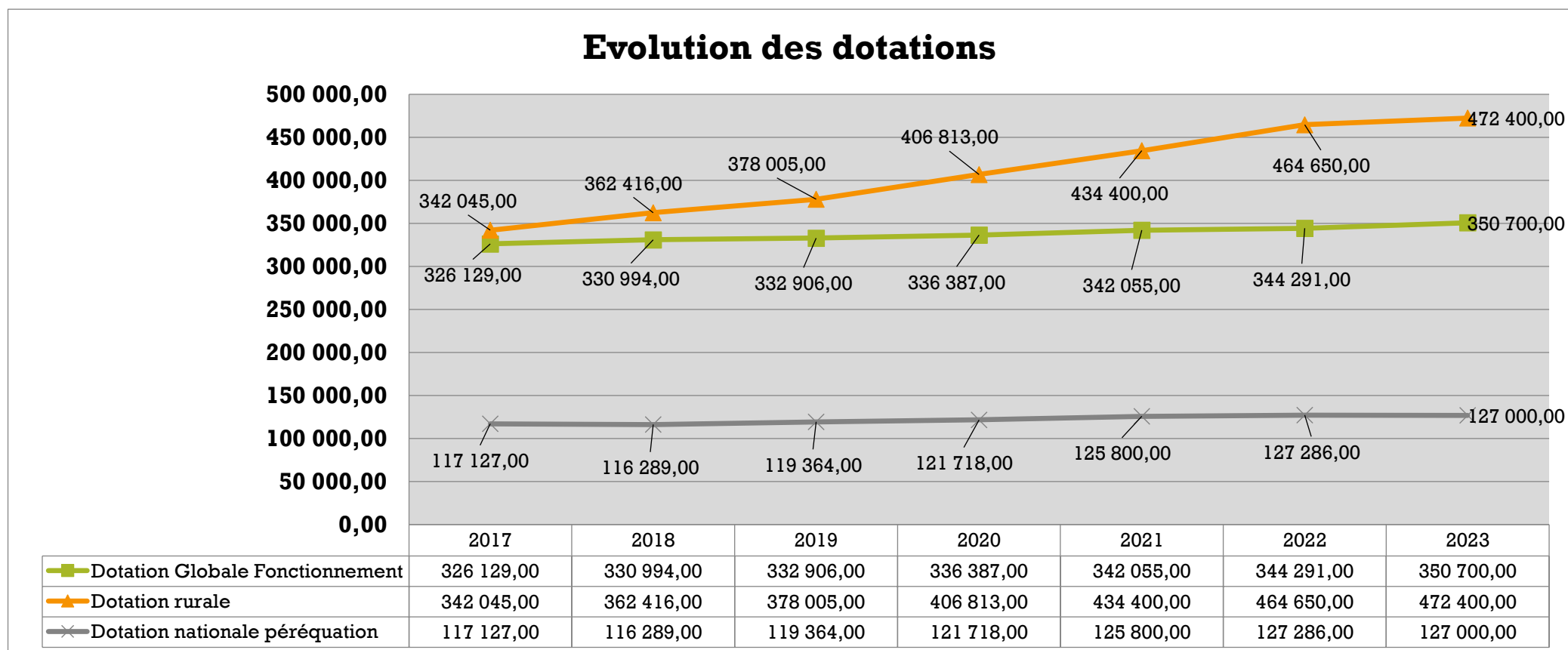
- La revalorisation des bases de fiscalité directe locale permet d'envisager une recette de 2 200 000€ pour 2023, alors même que la taxe d'habitation sur les résidences principales est totalement supprimée.
- Les taux restent inchangés par la commune depuis 2012.
- Une autonomie désormais restreinte à la Taxe foncière pour la masse financière la plus conséquente.

Fiscalité directe locale



Les recettes réelles de fonctionnement

- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** : une revalorisation inscrite dans le Loi de Finances 2023 d'environ 1,7% permet d'envisager une recette de 350 700€ pour l'année 2023.



Les recettes réelles de fonctionnement

- **L'intercommunalité** : l'attribution de compensation traduisant les transferts de compétences reste inchangée pour 2023. Le travail de collaboration entre la collectivité et la communauté de communes se poursuit en 2023 par le processus de mutualisation de services ou de commandes, par exemple achat groupé de papier, télécommunications, location de matériel ...
- **Compensations de certaines charges de personnel** :
 - des remboursements de l'assureur concernant les agents en arrêt de travail pour maladie longue durée des fonctionnaires
 - Le remboursement de l'Etat pour le contrat P.E.C (Parcours Emploi Compétences)
 - Le remboursement par le Centre de Gestion pour mandat syndical d'un agent

Les dépenses réelles de fonctionnement

- **Les charges à caractère général** : cette enveloppe subit une forte hausse, compte tenu de l'augmentation des principaux postes de dépenses :
 - Le coût de l'énergie, une hausse annoncée de 400%, malgré l'amortisseur électricité
 - Le coût du carburant
 - L'annonce de l'augmentation du prix de l'eau, environ 18,61%
 - Les fournitures de petits équipements et entretien des bâtiments et voirie, pour lesquels les matériaux ont fortement augmenté
- **Les autres charges de gestion courante** :
 - L'enveloppe des subventions aux associations
 - La subvention au CCAS
 - La participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles élémentaire et maternelle
 - Les festivités
 - Les charges financières en augmentation compte tenu de l'emprunt réalisé en 2022
 - La remise en état des deux logements acquis en 2022 et l'entretien des bâtiments communaux

Les dépenses réelles de fonctionnement

- **Les charges prévisionnelles de personnel** sont programmées à hauteur de **1.759.000€** ; cette augmentation s'explique principalement par :
 - Les mesures gouvernementales : augmentation du point d'indice en juillet 2022 de 3,5% + reclassements règlementés
 - Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : avancements d'échelon et de grade
 - Une nouvelle évolution des salaires avec une projection de réévaluation du point d'indice, au regard de l'inflation qui reste importante.
 - Les assurances statutaires pour 46.800€
 - Les remplacements et renforts des différents services
 - Le Comité d'Œuvre Sociale pour 10.800€
 - La participation à la prévoyance et mutuelle pour 5.425€
 - La médecine du travail pour 3.700€
 - Les cotisations au CNFPT pour les formations pour 17.670€
 - La cotisation au CDG pour 10.900€

Les recettes d'investissement

Le financement de la section d'investissement sera assuré en partie grâce aux ressources propres :

- Le virement du fonctionnement et les amortissements: environ 1.200.000€
- l'excédent reporté d'investissement : 117.970€
- Le FCTVA : environ 300.000€
- Les taxes d'aménagement : 30.000€
- S'ajouteront les subventions prévues pour diverses opérations à hauteur de 350.000€
- Le besoin de financement est couvert par les fonds propres de la collectivité

Les dépenses d'investissement

Les dépenses devront s'adapter au mieux, en tenant compte des priorités politiques, des capacités financières de la collectivité et des capacités de réalisation des services.

L'objectif est de maintenir un excédent de fonctionnement affecté à l'investissement acceptable pour autofinancer tout ou partie des projets.

Les orientations politiques :

- Les économies d'énergie, la rénovation énergétique
- La bio diversité, renaturation du centre ville et préservation de l'environnement
- La rénovation (ou restauration) et l'entretien du patrimoine mobilier et immobilier
- En faveur des équipements sportifs à destination de tous

Les dépenses d'investissement

- Programme de travaux de voiries 2023 (rues - trottoirs -chemins) inscrit dans un programme triennal (en préparation, le programme 2024-2025-2026)
- Parkings
- Entretiens des bâtiments :
 - Travaux de préservation de Notre Dame des Vertus
 - Remplacement des huisseries de la salle des fêtes
 - Mise aux normes énergétiques
 - Eclairage de St Jean Vareilhes

Les dépenses d'investissement

Ces dépenses d'équipement marquent l'engagement de la collectivité en faveur d'un investissement sur les équipements publics conforme aux besoins et aux ambitions de la Commune :

- Matériels et petits matériels pour l'entretien des écoles
- Matériels pour l'entretien des espaces verts et voiries
- Acquisition de bâtiments deuxième part : cave et Sainte Claire
- Projet et études autour du quartier des halles avec l'EPF, le CAUE et Territoire 34
- 2ème tranche des travaux à la gare
- Travaux d'aménagements urbains
- Ombrières et panneaux photovoltaïques aux services techniques
- Élaboration du PLU
- Construction d'un terrain de tennis, un stade, un Pump Track
- Investissement pour la rénovation de l'éclairage public.

Plan Pluriannuel d'investissements : Recettes

Ce tableau montre la nécessité de rechercher un maximum de subvention pour la réalisation de chacun des projets, mais également d'essayer au maximum de réaliser des économies dans la section de fonctionnement, afin d'auto-financer certains des projets de la commune.

RECETTES	2023	2024	2025	2026
Report N-1	117 970 €	- €	- €	- €
Autofinancement	750 000 €	750 000 €	550 000 €	550 000 €
Amortissements	300 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
FCTVA	314 706 €	349 766 €	258 323 €	218 747 €
Taxe d'aménagement	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Subventions projets structurants	332 759 €	370 759 €	185 000 €	290 000 €
Subventions autres				
Vente patrimoine	412 000 €			
Emprunts	- €	- €	- €	- €
TOTAL	2 257 435 €	1 700 525 €	1 223 323 €	1 288 747 €

Plan Pluriannuel d'investissements : Dépenses

DEPENSES	2023	2024	2025	2026
Report N-1	- €	323 657 €	628 028 €	1 175 980 €
Remboursement emprunts en cours	398 892 €	380 141 €	387 775 €	373 765 €
Remboursement nouveaux emprunts	- €	- €	- €	- €
Investissements entretien / renouvellement	310 000 €	273 500 €	248 500 €	248 500 €
Bâtiment communaux	40 000 €	24 500 €	24 500 €	24 500 €
Sécurité Incendie	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Etudes	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Voirie	25 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Chemins ruraux	56 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Chemins touristiques	5 000 €	- €	- €	- €
Eclairage public / Electrification et télécom	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
Mises aux normes EP	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
Travaux en régie	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Monuments restauration	40 000 €	25 000 €	- €	- €
Divers Acquisitions	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Sous total	708 892 €	977 298 €	1 264 303 €	1 798 245 €

Plan Pluriannuel d'investissements : Dépenses

DEPENSES	2023	2024	2025	2026
Projets structurants	1 872 200 €	1 351 256 €	1 135 000 €	695 000 €
Bâtiment gare tranches 1 et 2 (op 290)	188 800 €	360 000 €	200 000 €	- €
Bâtiment cave (op.94)	55 000 €	- €	- €	- €
Stade des Laures (op.31)	50 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
Sainte-Claire (op.48)	150 000 €	50 000 €	- €	- €
Les Halles (op.79)	- €	410 256 €	480 000 €	240 000 €
Pumptrak	60 000 €	60 000 €		
Vidéo-protection (op.300)	22 000 €	16 000 €	- €	- €
Terrain de tennis (op.58)	150 000 €	- €	- €	- €
Budget participatif (op.100)	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
Salles des Fêtes	42 500 €	42 500 €	42 500 €	42 500 €
Travaux d'aménagements urbains	405 000 €		- €	- €
Pluvial	64 400 €	- €	- €	- €
Aménagement centre ancien	95 000 €	- €	- €	- €
Accessibilité tranche 2 (op.92)	72 000 €	- €	- €	- €
Autres				
TOTAL	2 581 092 €	2 328 554 €	2 399 303 €	2 493 245 €



PAULHAN

ANNEXES R.O.B.

2023

ORIENTATIONS EN MATIERE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

A – PERSPECTIVE EN RESSOURCES HUMAINES : un enjeu qui garantit :

- Un service public de qualité, qui doit s'adapter aux besoins des citoyens et aux contraintes administratives
- Une gestion saine et rigoureuse des deniers publics

La fonction Ressources Humaines est structurée autour de 4 objectifs principaux :

1. Programmation pluriannuelle de l'évolution des effectifs

Privilégier les compétences utiles aux projets prévus sur la mandature tout en pérennisant les effectifs actuels essentiels aux activités des services municipaux.

2. Valorisation de l'engagement professionnel des agents publics

Régime indemnitaire adapté aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et à l'engagement professionnel.

3. Santé au travail pour la continuité du service public

Assurer le meilleur bien être au travail comme un opérateur de santé physique et mentale. Une attention particulière est portée à la prévention de l'absentéisme, à l'action sociale et à la prise en compte du handicap, de la précarité et de la fragilité.

4. Communication interne et dialogue social

Donner de la valeur à l'information, à la communication et à une gestion humaine aussi essentielle que les savoir-faire techniques, qui par ailleurs, sont toujours indispensables.

5. Garantir l'égalité des chances professionnelles, l'équité de traitement et l'égalité professionnelle homme / femme

B – SERVICE PUBLIC ADAPTE AUX BESOINS ET AUX OBLIGATIONS

1 . Evolution de l'organisation des services de la ville :

Un organigramme général est mis en place pour optimiser les organisations internes de chaque service et les modes de fonctionnement ou missions de chacun, dans l'objectif de répondre aux nouveaux enjeux, au développement de nouvelles actions, et de garantir la maîtrise de la masse salariale.

2 . **Augmentation de 3,5% du point d'indice** : mesure nécessaire pour les agents territoriaux, ajoute une charge supplémentaire pour le budget communal

3 . Le maintien de la garantie individuelle du pouvoir d'achat et la revalorisation des grilles indiciaires de la catégorie C ajoute également une charge supplémentaire au budget communal

Les objectifs de la politique Ressources Humaines de la collectivité sont définis pour les prochaines années dans les Lignes Directrices de Gestion (L.D.G.) conformément à la Loi du 6 Août 2019 de transformation de la fonction publique, objectifs adoptés après avis du Comité technique en date du 25 novembre 2021.

4 . **Maîtrise de la masse salariale et des effectifs**

La maîtrise de la masse salariale reste un enjeu important pour la collectivité, le tableau des effectifs est régulièrement mis à jour.

C – SYNTHÈSE DU BILAN SOCIAL 2022

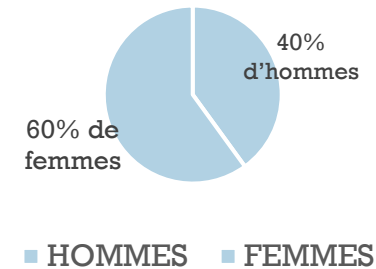
1. Effectifs

- **44** agents dont **18** hommes et **26** femmes
- **25** agents de 30 à 49 ans
- **19** agents de 50 ans et plus
- **43** agents titulaires
- **1** agent contractuel de droit privé (Parcours Emploi Compétences)

2. Informations additionnelles :

- 2 personnes sont reconnues en tant que travailleurs handicapés (RQTH) soit 4 % des effectifs.
- 1484 jours d'arrêt titulaires et non titulaires (1119 jours d'arrêt maladie + 365 jours de congés longue maladie)
- 190 jours d'arrêt pour accident de travail (3)
- Evolutions professionnelles : 21 avancements d'échelon.

Répartition par sexe

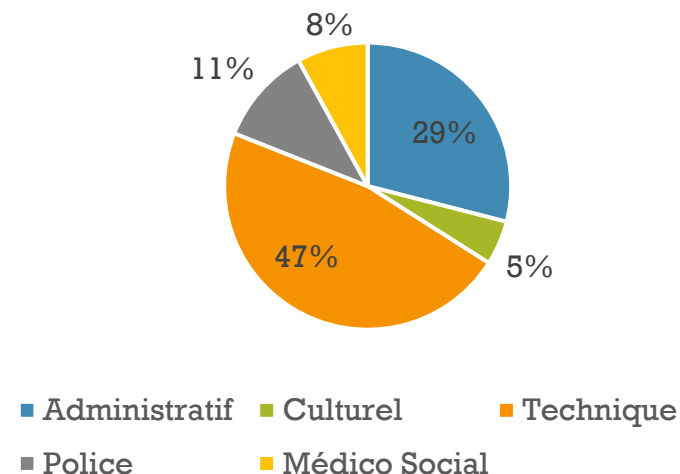


C – SYNTHÈSE DU BILAN SOCIAL

3. Caractéristiques des agents permanents.

Filière	Titulaires	Contractuel	Tous
Administrative	29%		29%
Culturelle	5%		5%
Technique	43%	4%	47%
Police	11%		11%
Médico-sociale	8%		8%

4. Répartition des agents par service.



5. Précisions emplois non permanents

- Un agent contractuel recruté dans le cadre d'un emploi PEC (Parcours Emploi Compétence)
- 2 agents contractuels par la commune recrutés pour renforcer les équipes (jusqu'au 31/08/2022)
- Autre personnel temporaire intervenu en 2022 : par l'intermédiaire du GEEP (Groupement d'Employeurs Emplois Partagés)

6. Répartition des agents par catégorie.

